

Date de mise en ligne : 16 avril 2026



ARRÊTÉ MUNICIPAL

« Désignation des représentants de la commune au sein de l'association Asphalte »

2026 -A- 80

Le Maire de Villeneuve-Saint-Georges,

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'association Asphalte en date du 29 mai 2017,

Considérant que l'objet de l'association Asphalte est de promouvoir les initiatives sociales et culturelles innovantes impulsées par les habitants eux-mêmes ; apporter un soutien et un accompagnement afin que les habitants puissent bénéficier d'un environnement et des outils nécessaires à la réalisation de leurs projets

Considérant que à la suite du renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation du représentant de Madame le Maire au sein de ladite association,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : DESIGNNE Madame Rachida DOUNRAR, 4^{ème} adjointe, en qualité de représentante de Madame le Maire, membre de droit, au sein de l'association Asphalte,

ARTICLE 2 : DONNE délégation de signature à Madame Rachida DOUNRAR, en sa qualité de représentant de Madame la Maire au sein de ladite association.

ARTICLE 3 : Le directeur générale des services est chargée de l'application du présent arrêté ;

ARTICLE 4 : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de Villeneuve Saint-Georges dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être formé devant le Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé. Le recours doit être introduit auprès du Tribunal administratif de Melun par voie postale (43 rue Charles de Gaulle, 77000 MELUN) ~~ou par voie électronique~~ (www.telerecours.fr).

Accusé de réception en préfecture
094-219400785-20260413-2026-A-80-AR
Date de réception préfecture : 15/04/2026

Notifié le,

Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le 13.04.26

Madame le Maire,
Conseillère Départementale

Kristell NIASME

